

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT GENERAL ET DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Session 2024

FORMULAIRE A RENSEIGNER AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique est à compléter par le candidat - ou, s'il est mineur, par ses responsables légaux - et par l'équipe pédagogique. En cas d'échec à l'examen, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique. Pour une demande d'aménagements différents, une nouvelle procédure doit être effectuée.

☐ PROCEDURE COMPLETE (1)

- ☞ □ Présente une limitation temporaire d'activité (les aménagements accordés ne seront pas reconduits l'année suivante)
- PROCEDURE SIMPLIFIEE (1): uniquement pour les bénéficiaires d'un PPS, PAI, PAP avec avis du médecin désigné par la CDAPH rendu au cours du cycle terminal, et dont la demande est conforme aux aménagements mis en place durant la scolarité
 - (1) Cocher obligatoirement l'une des 2 cases selon votre situation

IDENTITE DU CANDIDAT						
NOM de famille du candid	at :	NOM d	l'usage du candidat :			
Prénom(s):		Date de	e naissance :	Sexe : 🖵 F 🖵 M		
Adresse :						
			Tél. :			
Adresse électronique :						
Nom et adresse du représ	entant légal (si différent) :.					
Classe						
☐ individuel						
☐ scolarisé - préciser l'éta	ıblissement scolaire où est	inscrit le candidat				
Ville :	Tél :					
		EXAMEN PRESENT	E			
Baccalauréat of Enseignements de spéc	<u>lénéral</u> alité en classe de première	e (écrire en toutes lettres :	– nas de sigle) :			
		•				
2. Spécialité:						
3. Spécialité :						
☐ Baccalauréat t	echnologique					
Série : (cocher la case co						
STMG	STL					
ST2S	STD2A					
STHR	S2TMD					
STI2D						
STL - Enseignement	de spécialité choisi :					
	•					
	on en langue : préciser : a			IANNEE EN COURC		
	MENTS DE LA SCOLAR		ECEDENTE OU DE L	ANNEE EN COURS		
PPS (joindre la phoPAI (joindre la phote	tocopie du PPS ou de la no ocopie)	otification)				
□ PAP (joindre la photocopie)						
☐ AESH (joindre la ph	. ,					
N.B : Seuls les aménage	nents conformes au règlem	ent de l'examen sont poss	ibles			
NOM			PRENOM			

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative	
	TEMPS OU ESPA			
Temps majoré (dans la limite d'un tiers temps)				
 1.1. Préparation des épreuves orales □ 1.1.1 - un tiers-temps (1/3) □ 1.1.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles) 1.2. Epreuves écrites □ 1.2.1 - tiers temps □ 1.2.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles) 1.3. Epreuves orales □ 1.3.1 - tiers temps □ 1.3.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles) 	 1.1.1 1.1.2 1.2.1 1.2.2 1.3.1 1.3.2 	□ 1.1.1 □ 1.1.2 □ 1.2.1 □ 1.2.2 □ 1.3.1 □ 1.3.2	Valide la demande 1.1.1 - MH104 1.1.2 1.2.1 - MH102 1.2.2 - MH101	
 1.4. Epreuves pratiques 1.4.1 – tiers temps 1.4.2 – autres (supérieur au tiers 	1.4.11.4.2	□ 1.4.1 □ 1.4.2	□ 1.4.1 – MH105 □ 1.4.2	
temps pour situations exceptionnelles)	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :	
 2. Pause Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve. □ 2.1 - temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes □ 2.2 - temps compensatoire pour soins □ 2.3 - possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire □ 2.4 - possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) □ 2.5 - possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers temps 	□ 2.1 □ 2.2 □ 2.3 □ 2.4 □ 2.5 Observations:	□ 2.1 □ 2.2 □ 2.3 □ 2.4 □ 2.5 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable □ pièces justificatives insuffisantes □ aucune pièce justificative □ aménagements demandés sans rapport avec difficultés □ autres motifs :	Valide la demande 2.1- MH118 2.2-MH119 2.3-MH120 2.4-MH121 2.5-MH126 Refus à motiver:	

NIC ANA	PRENOMPRENOM
INCHAIN.	FNENUIVI

Aménagements sollicités par <u>le</u>	Appréciation de	Avis du médecin désigné	Réservé à la
candidat ou son représentant légal	l'équipe pédagogique	par la CDAPH	décision de l'autorité
	Ne concerne pas les	Uniquement pour la	administrative
	candidats individuels	procédure complète	
3 - Locaux, installation de la salle (à préciser) :			Valide la demande
□ 3.1 - accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1ère heure	□ 3.1	□ 3.1	□ 3.1 – MH201
☐ 3.2 - proximité de l'infirmerie	□ 3.2	□ 3.2	□ 3.2 – MH202
☐ 3.3 - accessibilité des locaux (RDC ou accès ascenseur)	□ 3.3	□ 3.3	☐ 3.3 – MH204 ou MH205
☐ 3.4 – accessibilité des locaux, fauteuil roulant	□ 3.4	□ 3.4	□ 3.4 – MH206
☐ 3.5 – proximité d'une prise de courant	□ 3.5	□ 3.5	□ 3.5 – MH207
☐ 3.6 - conditions particulières d'éclairage	□ 3.6	□ 3.6	□ 3.6 - MH209
à préciser :			
			□ 2.7 MU244
☐ 3.7 - poste de travail ou mobilier adapté à préciser :	□ 3.7	□ 3.7	□ 3.7 – MH211
☐ 3.8 - salle à faible effectif	□ 3.8	□ 3.8	□ 3.8 – MH214
☐ 3.9 - seul dans une salle (situation	□ 3.9	□ 3.9	□ 3.9 – MH212
exceptionnelle)			
	Observations :	Avis circonstancié obligatoire	Refus à motiver :
	Observations .	si avis défavorable	
		pièces justificatives	
		insuffisantes ☐ aucune pièce justificative	
		aménagements demandés	
		sans rapport avec difficultés	
		autres motifs :	
	AMENAGEMENTS TECH	INIQUES	
4 - Aides techniques			
4- 1 Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors connexion)			Valide la demande
□ 4.1.1 – ordinateur ou tablette du candidat	4.1.1	4.1.1	□ 4.1.1 – MH413
OU			
☐ 4.1.2 – ordinateur fourni par le centre d'examen	4.1.2	4.1.2	□ 4.1.2- MH414
☐ 4.1.3 – utilisation de logiciels	□ 4.1.3	4.1.3	□ 4.1.3- MH405
spécifiques habituellement utilisés en classe A préciser :	4.1.0	4.1.5	
Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifiques sur l'ordinateur du centre, il appartient au candidat d'apporter les logiciels et d'en demander leur installation avant l'épreuve.			
Certains logiciels peuvent ne pas être autorisés aux examens.			
	İ		

NICANA	PRENOM
INCHIVE	FDEINUIVI

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative
4.2 - Matériel particulier apporté par le candidat sauf ordinateur ou tablette (à préciser) :			Valide la demande
 4.2.1 calculatrice simple non programmable 4.2.2 - machine braille 4.2.3 - système Haute Fréquence 4.2.4 - autres 	□ 4.2.1 □ 4.2.2 □ 4.2.3 □ 4.2.4	□ 4.2.1 □ 4.2.2 □ 4.2.3 □ 4.2.4	☐ 4.2.1 – MH402 ☐ 4.2.2 - MH403 ☐ 4.2.3 - MH403 ☐ 4.2.4 – MH403
	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
5 - Mise en forme des sujets □ 5.1 – sujet en braille intégral □ 5.2 – sujet en braille abrégé □ 5.3 – sujet en caractères agrandis - Arial 16	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3	Valide la demande ☐ 5.1 – MH301 ☐ 5.2 – MH302 ☐ 5.3 – MH310
☐ 5.4 – sujet en caractères agrandis - Arial 20 ☐ 5.5 – sujet en caractères agrandis	□ 5.4 □ 5.5	□ 5.4 □ 5.5	□ 5.4 – MH303 □ 5.5 – MH316
 Arial 24 □ 5.6 – sujet en format numérique PDF 	□ 5.6	□ 5.6	□ 5.6 – MH306
□ 5.7 – sujet en A3□ 5.8 – autres :	□ 5.7 □ 5.8	□ 5.7 □ 5.8	□ 5.7 – MH304 □ 5.8
	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
6 - Communication ☐ 6.1 - Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et /ou orales	□ 6.1	☐ 6.1	Valide la demande ☐ 6.1 – MH401
☐ 6.2 - En cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se	□ 6.2	□ 6.2	☐ 6.2 – MH508
plaçant face au candidat 6.3 Consignes orales données par écrit	6.3	6.3	☐ 6.3 – MH601
6.4 - Autres (à préciser)	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
NOM		PRENOM	<u> </u>

Aménagements sollicités par <u>le</u> Appréciation de		Avis du médecin désigné	Réservé à la
candidat ou son représentant légal	l'équipe pédagogique Ne concerne pas les	par la CDAPH Uniquement pour la	décision de l'autorité administrative
	candidats individuels	procédure complète	aummstrative
	AIDES HUMAINE		
Alde Louisian	AIDES HUIVIAINE	5	Valida la demanda
Aides humaines 7 - Nom, prénom, qualité de la personne			Valide la demande
envisagée si elle est connue (AESH,			
enseignants):			
		D	
7.1 - secrétaire lecteur pour les	7.1	□ 7.1	☐ 7.1 – MH512
épreuves écrites et pratiques 7.2 - secrétaire scripteur :			
7.2.1 – pour les épreuves écrites	7.2.1	7.2.1	7.2.1 - MH513
7.2.2 – pour la préparation des	7.2.2	7.2.2	☐ 7.2.2 - MH513
épreuves orales			
7.3 - assistant 7.3.1 - Reformulation des consignes	□ 7.3.1	□ 7.3.1	☐ 7.3.1 - MH521
7.3.2 - Séquençage des consignes	□ 7.3.2	7.3.2	☐ 7.3.2 – MH522
complexes			
7.3.3 - Explicitation des sens second et métaphorique	7.3.3	7.3.3	☐ 7.3.3 – MH523
7.3.4 - autre (préciser)	□ 7.3.4	□ 7.3.4	☐ 7.3.4 – MH501
☐ 7.4 – Assistance d'un enseignant	□ 7.4	□ 7.4	☐ 7.4 - MH502
spécialisé trouble de la fonction auditive			
7.5 - Assistance d'un interprète en	7.5	7.5	☐ 7.5 – MH503
langue des signes française (LSF)	-	— 7.5	
pour les épreuves orales uniquement		_	
7.6 - Assistance d'un codeur en langue française parlée complétée	7.6	□ 7.6	☐ 7.6 – MH504
(LfPC)	7.7	7.7	☐ 7.7 – MH514
☐ 7.7 – Assistance d'un AESH	4 7.7	J 7.3	□ 7.7 = WITIS14
	Observations	Avis circonstancié obligatoire	Refus à motiver :
	Observations :	si avis défavorable	
		 pièces justificatives insuffisantes 	
		☐ aucune pièce justificative	
		aménagements demandés	
		sans rapport avec difficultés autres motifs :	
		autres motils .	
	ADAPTATIONS ET DISF	PENSES	
8- Adaptations d'épreuves conformes à			
la réglementation en vigueur			
8.1 - Adaptations générales			
8.1.1 – communication par écrit	8.1.1	□ 8.1.1	□ 8.1.1 – MH602
pour les épreuves orales et pratiques			
8.1.2 – Passage en priorité pour			
les épreuves orales	8.1.2	□ 8.1.2	□ 8.1.2 – MH632
8.1.3 - Autres	□ 8.1.3	8.1.3	8.1.3
Préciser le type d'adaptation à l'exception des adaptations de sujets :			

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal			Appréciation de equipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Uı	vis du médecin désigné par la CDAPH niquement pour la rocédure complète	dé	servé à la cision de l'autorité ministrative
8.2 – Ad	daptations spécifiques						
	8.2.1 - Epreuve de Français : réduction de nombre de textes océdure complète uniquement		8.2.1		8.2.1		8.2.1 – M H619
	8.2.2 – Compétences expérimentales baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, biologie-écologie		8.2.2		8.2.2		8.2.2 – MH623
	8.2.3 – Compétences expérimentales baccalauréat technologique STL : biochimie-biologie-biotechnologie		8.2.3		8.2.3		8.2.3 – MH651
	8.2.4 – Compétences expérimentales baccalauréat technologique STL : sciences physiques et chimiques en laboratoire		8.2.4		8.2.4		8.2.4 – MH652
	8.2.5 – Partie pratique : numérique et sciences informatiques		8.2.5		8.2.5		8.2.5- MH650
	8.2.6 – partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER		8.2.6		8.2.6		8.2.6 – MH647
	8.2.7 – partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité LLCER		8.2.7		8.2.7		8.2.7 – MH648
	8.2.8 – Evaluation ponctuelle en Histoire-Géographie pour les candidats individuels (baccalauréat général) remplacement du croquis et/ou de la production graphique par un texte		8.2.8		8.2.8		8.2.8- MH625
	8.2.9 –Epreuve de physique- chimie de la santé (ST2S) ou physique- chimie (STD2A) :) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte.		8.2.9		8.2.9		8.2.9 – M H646
_	graphique par un texte 8.2.10 – évaluation ponctuelle de spécialité LLCER (1ère) pour les candidats individuels		8.2.10		8.2.10		8.2.10 - MH649
	8.2.11 – Grand oral : fournir une transcription écrite pour la présentation orale		8.2.11		8.2.11		8.2.11 - MH661
		Obse	ervations :	Avi	s circonstancié obligatoire	Refu	ıs à motiver :
				si a	vis défavorable		
				_	pièces justificatives insuffisantes		
					aucune pièce justificative		
					aménagements demandés sans rapport avec difficultés non conforme à la réglementation autres motifs :		
				ļ			
<u> </u>							

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal			Appréciation de equipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Un	is du médecin désigné par la CDAPH iquement pour la océdure complète		vé à la on de l'autorité istrative
9- Dispenses Demandes à formuler uniquement par les candidats individuels (pour les évaluations ponctuelles) et par les candidats scolaires (pour les évaluations organisées dans la classe par les professeurs dans le cadre du contrôle continu) Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé des évaluations de langue vivante A			outraidus marriadus.	р і	ocedure complete		
·	gue vivante : 9.1 – Compréhension écrite de langue		9.1		9.1		9.1 - MH633
	vivante A 9.2 - Expression écrite de langue		9.2		9.2		9.2 – MH634
			9.3		9.3		9.3 – MH635
	vivante A 9.4 - Expression orale de langue		9.4		9.4		9.4 – MH636
	vivante A 9.5 - Dispense de l'enseignement technologique en langue vivante		9.5		9.5		9.5 – MH629
	9.6 - Compréhension écrite de langue vivante B		9.6		9.6		9.6 – MH637
	9.7 - Expression écrite de langue vivante B		9.7		9.7		9.7 – MH638
	9.8 - Compréhension orale de langue vivante B		9.8		9.8		9.8 – MH639
	9.9 - Expression orale de langue vivante B		9.9		9.9		9.9 – MH640
	9.10 – Dispense de langue vivante B 9.11 - Compréhension écrite des évaluations ponctuelles de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)		9.10 9.11		9.10 9.11		9.10 – MH645 9.11 – MH641
	9.12 - Expression écrite de l'épreuve obligatoire de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)		9.12		9.12		9.12 – M H642
	9.13 – Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER		9.13		9.13		9.13 – M H654
	Autre: 9.14 – Compétences expérimentales en physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et biologie-écologie (uniquement pour les candidats au baccalauréat général) 9.15 – partie pratique de l'enseignement		9.14		9.14		9.14 - MH612
	de spécialité numérique et sciences informatiques	Oha	9.15	Avi	s circonstancié obligatoire vis défavorable	Refus à	9.15 – MH653 motiver :
			ervations :		pièces justificatives insuffisantes		
					aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs :		
10		MEN.	T D'EPREUVES OU CONS	ERV	ATION DE NOTES		
10 - Etalement du passage des épreuves : 10.1 - la même année 10.1.1 - Contrôle continu (lister les enseignements donnant lieu à remontée de la moyenne annuelle).		0	10.1.1		10.1.1		a demande .1.1 – MH610

Aménagements sollicités par <u>le</u> candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH décision de l'a uniquement pour la procédure complète	
□ 10.1.2 - Epreuves terminales (lister les épreuves prévues à cette date)	1 0.1.2	1 0.1.2	☐ 10.1.2 – MH610
☐ 10.1.3 - Epreuves de remplacement (lister les épreuves prévues à cette date)	1 0.1.3	1 0.1.3	□ 10.1.3 – MH610
☐ 10.2 - année n+1 ☐ 10.2.1- Contrôle continu (lister les enseignements donnant lieu à remontée de la moyenne annuelle)	1 0.2.1	1 10.2.1	☐ 10.2.1 – MH610
10.2.2 - Epreuves terminales (lister les épreuves prévues à cette date)	1 0.2.2	1 10.2.2	☐ 10.2.2 – MH610
10.2.3 - Epreuves de remplacement (lister les épreuves prévues à cette date)	□ 10.2.3	1 10.2.3	□ 10.2.3 – MH610
☐ 10.3 - sur plusieurs sessions	□ 10.3	1 0.3	☐ 10.3 – MH610
(préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer) :	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN			
☐ 11 - Conservation des notes Epreuves terminales déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans : préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes		□ 11 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable □ pièces justificatives insuffisantes □ aucune pièce justificative □ aménagements demandés sans rapport avec difficultés □ autres motifs:	□ 11 – MH609

RECAPITULATIF DES AN	MENAGEMENTS SOLLICITES PAR LE CANDIDAT
Je soussigné(e)	sollicite les aménagements d'examens
suivants (préciser le nombre d'aménagements c	ochés) :
J'atteste que cette demande d'aménageme	ents d'examen est faite <u>par mes soins et en pleine</u>
responsabilité. Fait à :	Le
Signature du candidat	Nom Prénom :
	Signature des responsables légaux (si le candidat est mineur)
Chef d'établissement	
NOM :	
Prénom :	
Date :	Cachet de l'établissement
Signature	
·	
Médecin désigné par la CDAPH Uniquement	pour la procédure complète
NOM :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Prénom :	
Date :	Cachet
Signature	
Autorité administrative	Cachet
Date :	Guoriet
Signature	